

Avenant

Règlement du jeu « Salons fibre Vialis »

Échéances du salon Made in Alsace à Hésingue

Le présent avenant au règlement du jeu « Salons fibre Vialis », déposé à l'Étude de Maîtres Laurence RANOUX-ORSAT & Franck CHRISTOPHE – Huissiers de justice associés – 10 rue du Triangle – 68000 COLMAR, clarifie les différentes échéances pour le « Jeu » organisé dans le cadre du Salon Made in Alsace 2024 organisé à Hésingue :

- Dates du salon : du 2 au 3 novembre 2024
- Gagnant tiré au sort avant le 7 novembre 2024
- Mail d'annonce au gagnant envoyé avant le 12 novembre 2024
- Confirmation par le gagnant de son adresse postale par mail avant le 29 novembre 2024
- Passée la date du 29 novembre 2024, le lot sera considéré comme perdu.